CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE

Edition quotidienne (par an) $4.00
Edition hebdomadaire " 1.00

Les annonces sont insérées aux taux —suivants:—

Par ligne 1ère insertion	0 10	
" Chaque insertion subséquente	0 07	
" Trois insertions par semaine	0 06	
" Deux " " "	0 07	
" Une " " "	0 08	

Conditions spéciales pour annonces à long terme

Réclames: 10 centins par ligne chaque —insertion—

VENDREDI 12 AVRIL 1889

Sur la proposition de Sir John A. Macdonald, la chambre des communes a décidé que le lundi sera désormais consacré au gouvernement, et a rejeté la motion de M Cook, demandant que la résolution relative au *Home Rule* soit inscrite en tête de l'ordre du jour lundi prochain.

La chambre a ensuite voté divers bills, et après avoir rejeté une proposition de M. Flynn relative au chemin de fer du Cap Breton, elle s'est formée en comité des subsides et a voté un nombre considérable de crédits relatifs aux chemins de fer et canaux, à la police du Nord Ouest et aux douanes.

Sur une question posée par M. Laurier, pour le pas plus que probable où la session ne pourrait pas être close avant Pâques, Sir John A. Macdonald a répondu qu'il proposerait à la chambre de siéger le Samedi Saint et le lundi de Pâques.

M. Erastus Wiman ne paraît pas s'être beaucoup gêné, à Portland, pour laisser percer ses vues annexionnistes. Il a déclaré, en propres termes, qu'il fallait prendre l'union commerciale en attendant, parceque l'annexion ne sera sans doute pas possible pendant la durée de la présente génération, et qu'aucun homme politique n'oserait en faire son programme électoral.

Voilà qui est parfaitement clair. Quand les libéraux nous parlent d'union commerciale c'est parcequ'ils n'osent pas vous parler d'annexion, et c'est pour nous conduire tout doucement vers cette solution qu'ils nous dissimulent.

M J. G. White, l'un des membres de la chambre de commerce d'Ottawa, écrit au *Citizen* une lettre qui ressemble à une reculade, et dans laquelle il affirme qu'en invitant M. Wiman à venir faire une conférence à Ottawa, la chambre de commerce n'a nullement entendu se prononcer par là en faveur de l'annexion commerciale.

D'après M. White, si la chambre de commerce s'est décidée à inviter M. Wiman c'est qu'elle estime que plus on fera la lumière sur son projet, plus on sera amené à reconnaître combien il est impolitique et impraticable.

Il reste à savoir ce que M. Wiman pensera d'une invitation accompagnée d'un tel commentaire.

Nous avons une chambre de commerce bien extraordinaire!

On a beaucoup remarqué que la résolution présentée, avant-hier, par Sir Richard Cartwright, aurait eu pour conséquence de faire assumer par la chambre vis-à-vis des porteurs de bons de l'emprunt de 1888, une obligation que Sir Richard Cartwright déclare lui-même pernicieuse et que le gouvernement déclare n'avoir pas contractée.

C'est ce qu'on peut appeler du patriotisme à rebours.

La richesse immobilière de la province de Québec, d'après le rapport municipal publié par le secrétaire provincial, s'élèvera à $340,669,671, en propriétés susceptibles d'être taxées pour les revenus provinciaux. Avec une taxe foncière de 1 pour cent, cette somme donnerait un revenu annuel de $3,400,000.

De plus, il y a des propriétés exemptes de taxes pour $57,000,000. De sorte que la totalité de la propriété foncière s'élèverait à $397,000,000, cela indépendemment des terres non concédées faisant partie du domaine de la Couronne.

Dans une entrevue avec un journaliste, M. Mercier a déclaré, paraît-il, que le non-désaveu du bill des Jésuites, était une grande force pour le parti national. (Voilà ce dont nous ne nous serons jamais doutés.

Le soi-disant parti national s'est créé, à Québec, sur la croyance habilement propagée par les libéraux, que Sir John était l'ennemi des Canadiens-français et le partisan déclaré de l'union législative.

On a répété, pendant un an, que l'autonomie provinciale était en péril, et M. Mercier est apparu comme le *sauveur* dont la province avait besoin, pour résister aux prétendues menées de Sir John.

Or, qu'est-ce que la discussion du bill vient de démontrer jusqu'à l'évidence?

C'est que, loin d'être l'ennemi des Canadiens-Français Sir John A. Macdonald n'a jamais cessé, au contraire, d'être leur meilleur ami.

C'est que, loin de menacer la religion catholique ou les droits des provinces, Sir John A. Macdonald n'a pas hésité à résister à une agitation menaçante, et à se séparer de quelques uns de ses plus fermes appuis, dans la province d'Ontario pour assurer, dans la question des Jésuites, le respect dû aux droits de la province de Québec.

La situation est désormais totalement changée, et le peuple ne peut plus être trompé comme il l'a été en 1886.

La province de Québec n'ayant jamais été menacée, l'utilité d'un *sauveur* a disparu; et le parti national n'est plus qu'un parti né sous de faux prétextes et qui a perdu toute raison d'être.

Nous rappelons à nos concitoyens que M. Erastus Wiman, qui doit venir prochainement faire une conférence à Ottawa en faveur de l'union commerciale, soutiendra devant eux une thèse dont la première et inévitable conséquence [illegible]

Notre système postal

Le Canada a raison d'être fier de son système postal dont l'organisation et le service soutiennent heureusement la comparaison avec ceux de tout autre pays. Cette comparaison est encore plus à l'avantage du Canada, quand on considère l'immense étendue du pays et nos difficultés de transport. Dans le plus grand nombre de nos provinces le nombre des bureaux de poste est en proportion plus grand que dans les Etats-Unis, et que l'organisation du service dans les nouveaux districts ait produit pendant ces dernières années une dépense extraordinaire et considérable.

Dans ces circonstances ne pouvait pas s'attendre à retirer un profit pécuniaire du service des postes, et vouloir atteindre ce but aurait certainement eu un résultat désastreux. On a si bien compris cela, que le Canada n'a pas hésité à s'imposer des frais d'organisation considérables, et à payer tous les ans un déficit dans le fonctionnement du service.

Mais le temps est aujourd'hui arrivé où l'on a raison de demander que la différence entre le revenu et la dépense soit un peu moins forte. En arrivant à la tête du département des Postes, l'honorable M. Haggart a ainsi jugé la position, et il s'est mis à l'œuvre avec vigueur et intelligence pour atteindre ce but, tout en ne ne nuisant en aucune façon ni à la régularité du service, ni aux avantages que le public est en droit d'en attendre.

Nous avons déjà fait connaître les changements apportés par la nouvelle loi de l'honorable M. Haggart. Ils ont soulevé quelques objections en certains endroits, mais le maître général des postes n'a pas eu de peine à prouver à la chambre des communes que les changements apportés sont raisonnables et nécessaires.

En doublant le taux des lettres délivrées dans la localité où elles sont déposées, le maître général des postes ne fait que suivre l'exemple des Etats-Unis, où le taux des lettres déposées et délivrées dans la même localité est de deux centins. En augmentant le taux d'enregistrement sur les lettres recommandées envoyées à l'étranger, et en obligeant que toutes les lettres portant des valeurs soient enregistrées, et payent d'avance le taux d'enregistrement, le gouvernement Canadien ne fait qu'appliquer aux lettres du Canada destinées à l'étranger les mêmes règles que les pays européens appliquent aux lettres recommandées, ou portant des valeurs, et adressées en Canada.

Comme l'a dit [illegible] M Haggart l'a[illegible] de un centin à deux pour [illegible] lettres déposées et délivrées dans la même localité, sera sentie surtout dans les grandes villes; mais d'un autre côté cette augmentation de tarif est compensée par la permission que donne la loi de doubler le poids actuel des lettres destinées, soit aux bureaux de poste du Canada soit à ceux de l'étranger. Il faut bien [illegible] que le service de livraison des lettres à domicile dans les villes, par les facteurs payés par le gouvernement, coûte beaucoup plus cher qu'il ne rapporte, et s'il y a des raisons majeures pour que le pays s'impose des sacrifices afin d'avoir un bon service postal avec les pays étrangers, il n'y en a pas pour qu'à l'intérieur du pays, et surtout dans les villes, on continue une pratique qui se solde à la fin de chaque année par un déficit.

Les autres changements apportés à la loi des postes par l'honorable M. Haggart portent sur des points moins importants, mais ils ont aussi en vue de diminuer les frais du service sans nuire en aucune façon à son utilité.

Le français à la Chambre

Un de nos amis politiques nous adresse la communication suivante.

"J'étais occupé, l'autre jour, dans la salle des journalistes, à dépouiller ma correspondance, quand un bruit, qui avait déjà couru tous les couloirs de la chambre, arriva jusqu'à moi: que qu'un prononçe un discours français! Je me précipitai du côté de la galerie, savourant d'avance la bonne aubaine.

Il y avait là, en effet, sur le parquet de la chambre, un député canadien se débattant contre des idées dont il s'efforçait de se débarrasser, suant, haletant, pantelant et par dessus tout gesticulant. Cette gymnastique des bras faisant tantôt des moulinets, tantôt des charges à fond attira d'abord mon attention. Je m'attardai encore quelques instants à suivre des yeux les mouvements désordonnés de la chevelure de l'orateur, dont les mèches frappaient ses tempes et ses épaules, comme eut fait la dernière d'un lion de Numidie. Puis enfin je prêtai attentivement l'oreille.

Hélas! déception des déceptions! Mon député faisait un discours anglais.

Ce qui avait donné lieu au faux bruit c'est sa prononciation. Semblable à celle du plus grand nombre des députés canadiens, elle était française avec des mots plus ou moins anglais.

Et pendant que le malheureux se débattait ainsi, je me mis à faire des réflexions et à rappeler mes souvenirs.

C'est [illegible] droits du culte catholique et de la langue française que nos pères ont écrit avec leur sang l'épique épopée canadienne. C'est pour sa langue et sa foi que Montcalm expira aux plaines d'Abraham. C'est pour elle que Lévis combattait, à l'île de Montréal, contre toute espérance, et réduisit en cendres ses glorieux drapeaux plutôt que de les livrer à l'ennemi. C'est cette grande pensée qui soufflait l'enthousiasme dans l'âme des patriotes de 37... Si l'acte de la Confédération n'eut pas garanti l'usage officiel de la langue française, la Confédération canadienne n'existerait pas aujourd'hui. Que l'on veuille nous l'enlever, et demain tout le Canada français se lèvera en armes.

Or cette langue, on ne l'entend plus dans la bouche des représentants du Bas Canada. Rien de moins français que l'enceinte du parlement fédéral. Les étrangers et tous ceux qui assistent à nos débats n'entendent en notre langue que la traduction officielle des motions, débitées sur un ton de patenôtre par un fonctionnaire salarié. De l'anglais, toujours et partout de l'anglais. Les nôtres semblent avoir peur de s'exprimer dans leur beau parler national. Jamais ou presque jamais les accents de Mirabeau et Massillon ne font vibrer les échos de la chambre des Communes.

Et pourquoi cela?

J'ai demandé ce pourquoi à bien des députés. L'un m'a répondu: nous ne serions pas écoutés; l'autre nous ne serions pas compris; un troisième: quelle différence cela fait?

Pour moi, cela fera cette différence qu'aux prochaines élections, quand mon député viendra me brailler son thème national, s'indignera, s'attendrira de ce que l'on ne contraigne pas les Cris et les Pieds-Noirs à apprendre le français et en fera un crime au gouvernement, je lui demanderai l'usage qu'il a fait lui-même de cette langue française dans l'assemblée des provinces à Ottawa, et s'il n'a à son avoir que du mauvais anglais articulé en français, je travaillerai de toutes mes forces à le faire rester là où il n'a pas honte de parler la langue de ses pères, dans sa boutique ou dans son champ de légumes.

On travaille sourdement, et on a travaillé depuis 126 ans, à faire disparaître le français dans le pays sachant bien que la langue est l'assise, la forme, presque l'essence d'une nationalité; on voit les jeunes libéraux de Toronto en décrier l'abolition; M. Meredith déclare que c'est un crime de laisser enseigner le français dans les écoles d'Ontario, et les représentants du peuple [illegible] à Ottawa répondent: quelle différence cela fait-il?

Nous sommes le quart de la représentation fédérale; notre vote et notre influence sont courtisées par tous les partis. Pourquoi alors faut-on si peu de cas de notre langue? Tout simplement parce que nos députés ne savent pas la faire valoir ni la faire respecter. Que nos Français parlent le français aux Communes, et la question de notre langue sera résolue dans toutes les provinces de la Confédération. Tout le monde voudra l'apprendre, parce qu'elle sera devenue [illegible] pour tous ceux qui aspireront aux honneurs et aux charges élevées. Un cours d'études, même commercial, [illegible] le français, [illegible] devenu nécessaire, dans toutes les carrières, au Canada, comme il l'est en Europe dans le monde de la diplomatie. Pourquoi les Anglais d'Europe, les Allemands, les Russes, les Italiens font-ils toujours apprendre notre langue à leurs enfants? C'est quelle s'impose à tous ceux qui aspirent aux premières positions. Que nos patriotes français aux Communes, au Sénat, et il deviendra nécessaire que nos hommes politiques sachent le français pour comprendre et au besoin courtiser la représentation bas-canadienne. Et alors toutes les Universités d'enseigneront, parce que, si tout le monde ne réussit pas à devenir ministre, toutes les mères rêvent de bercer sur leurs genoux un futur grand homme.

A l'heure qu'il est il se fait, aux Communes, un gaspillage de quatre à cinq mille dollars par an, pour deux sténographes français, qu'il faudra supprimer bientôt. Car à quoi bon faire des dépenses pour des sténographes, s'il n'y a pour eux rien à sténographier.

Au Sénat, cela est déjà fait. On a supprimé tout à fait le français. Le seul discours français qui a été fait pendant cette session a été prononcé par un honorable d'une province qui n'est pas la nôtre. Dans les débats, le compte rendu de son discours se lit comme suit: *The Honorable member for X..... spoke in French.*

Messieurs les députés des Communes vous en serez rendus là dans quelques années, et ce sera votre faute.

Il nous serait si facile, sans fanatisme, sans ostentation, de parler tout simplement notre langue dans les débats, les discussions du parlement, et de forcer ainsi les représentants des autres provinces à apprendre le français, de la même manière et pour les mêmes motifs que nous, Canadiens, nous apprenons l'anglais. C'est là le moyen le plus efficace de maintenir notre nationalité au niveau où l'a placée l'acte de la confédération, et de nous rapprocher des autres nationalités, c'est-à-dire de les rapprocher de nous. Plus on nous connaîtra et moins nous serons isolés. Or nous serons toujours considérés comme des étrangers tant que nos voisins ne liront pas nos livres, ne souscriront pas à nos journaux, en un mot ne viendront pas nous étudier chez nous.

Pour que notre parlement fédéral devienne un parlement *Canadien* il faut que les deux langues y soient pratiquement sur le même pied. Il faut que nous ne nous contentions pas de traduire les lois dans un [illegible] notre Dominion [illegible] avec un Westminster House en miniature à Ottawa, dans lequel siègeront un certain nombre de députés français, parlant l'anglais. Et dans les hautes sphères nous continuerons de perdre notre terrain pied à pied, jusqu'à ce que notre nationalité se réfugie chez *l'habitant* de nos campagnes, comme cela est arrivé hors de la conquête.

Le décret de la Propagande

Voici le texte du décret de la Congrégation de la Propagande qui règle la répartition de l'indemnité de $400,000 votée par le Parlement de Québec en compensation des biens des Jésuites.

Le Pape Clément XIV, après avoir, par sa lettre apostolique *Dominus ac Redemptor*, du 21 juillet 1773, supprima la Société de Jésus et transporté aux Ordinaires locaux la juridiction spirituelle et temporelle de ses Supérieurs; après avoir confié à une congrégation spéciale de Cardinaux l'exécution de cette lettre, décréta, par une lettre encyclique, en date du 18 août de la même année, que chaque évêque "prendrait, et retiendrait, au nom du Saint-Siège, et en vue d'usage que lui-même désignerait, la possession de toutes les maisons et collèges (de la Société de Jésus) non moins que de tous les droits et titres quelconques relatifs à ces lieux et à ces biens." Toutefois, dans le Bas-Canada, par le fait du gouvernement civil, ces décrets ne furent pas exécutés à la lettre, et l'évêque de Québec, pour lors Mgr Briand, laissa, leur vie durant, aux Pères de la Société, l'administration des biens de cette Société sis en son diocèse.

A la mort du dernier d'entre eux, en 1800, le gouvernement civil s'empara de tous les biens de la Société au Canada et en attribua les revenus à l'instruction publique, cet état de chose persistant dans le pays, même après le rétablissement de la Société de Jésus par VII, jusqu'à l'an dernier, 1888. A cette époque, le gouvernement de Québec offrit une compensation pour les biens que la Société possédait autrefois dans cette province, proposant la somme de deux millions de francs (2,000,000) et un domaine, appelé La Prairie, situé près de Montréal. Le soussigné, Mgr Dominique Jacobini, archevêque de Tyr, secrétaire de la S. C. de la Propagande, dans l'audience du 22 juillet de la même année, ayant fait rapport sur ces faits à N. S. P. le Pape Léon XIII, Sa Sainteté permit qu'on acceptât la compensation offerte. Mais, la propriété de ce patrimoine ayant été, comme il a été dit plus haut, dévolue au Saint Siège, Elle décréta que la distribution de la somme à recevoir en compensation, fut réservée au Siège apostolique.

Enfin, N. S. Père le Pape, dans une audience accordée, le 5 du mois de janvier courant 1889, au soussigné, l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal Jean Simeoni, Préfet de la S. C. de la Propagande après mûr examen, considérant surtout les fins pour lesquelles ces biens, tel qu'exposé, avaient été concédés par les donateurs, savoir l'instruction de la jeunesse catholique et les missions chez les sauvages du Canada, a ordonné que les Pères de la Société de Jésus sur la somme qu'ils recevaient en compensation, retiendraient le domaine communément appelé La Prairie, avec la somme de huit cent mille francs (fr. 800,000), mais qu'ils céderaient sept cent mille francs (fr. 700,000) à l'Université Laval dont cinq cent mille (fr. 500,000) à l'Université même, établie à Québec, et deux cent mille (fr. 200,000) à la succursale montréalaise de cette Université; cinquante mille (fr. 50,000) à l'Archidiocèse de Québec; cinquante mille (50,000) à l'Archidiocèse de Montréal, cent mille (fr 100,000) à la Préfecture apostolique du Golfe Laurent; quant aux trois cent mille francs qui restent, qu'ils en remettraient une part égale aux diocèses suffragants des deux provinces de Québec et de Montréal, savoir: Chicoutimi, Saint-Germain de Rimouski, Nicolet, les Trois Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, de telle sorte que chacun d'entre eux puisse réclamer également cinquante mille francs (50,000). En conséquence, Sa Sainteté a ordonné que le présent décret fût rendu sur le tapis, nonobstant tout ce qui pourrait y contredire.

Donné à Rome, à la Propagande, le 15 janvier 1889.

(Signé) Jean, Cardinal Simeoni, Préfet.

DOMINIQUE JACOBINI, Archevêque de Tyr, Secrétaire.

L'Amérique à l'exposition de 1889

On sait que tous les pays de l'Amerique Centrale et Méridionale prennent une part active à l'exposition française de 1889.

Dès le début tous s'étaient montrés favorables à une participation officielle, et depuis lors ce mouvement de sympathie n'a fait que s'accentuer. Aussi, l'administration a-t-elle dû leur reserver des surfaces immenses, trois fois plus considérables que celles de 1878.

La place manquant dans les grands édifices du Champ de Mars, pour satisfaire à toutes ces demandes; il a fallu prendre sur les jardins et en quelque sorte imposer à chaque pays la construction d'un pavillon spécial. Tous s'en plaindre les Républiques de l'Amérique du Sud et le Mexique, Centrale, et les Etats Unis, tout en voulant bien considérer de faire mieux ressortir les expositions très différentes les unes des autres.

C'est ainsi que près de la tour Eiffel, en aval du pont d'Iena, s'est élevée tout une ville, qui forme l'exposition du Nouveau Monde.

Il y a là des palais, des maisons d'habitation, des pavillons, des kiosques; chaque gouvernement a fait des sacrifices considérables pour y être représenté dignement; il y a eu un entraînement général et une heureuse rivalité; c'est à qui fera mieux et plus grand que le voisin. Tout cela représente des millions et c'est notre pays, nos architectes, nos décorateurs, nos artistes, nos constructeurs qui en ont profité.

Quelques pays ont eu l'heureuse idée d'élever des constructions rappelant leur architecture nationale. Il faut citer le temple de la République mexicaine, un monument des plus curieux, reconstitué d'après les anciennes constructions.

L'Equateur installe son exposition dans un temple Inca, moins imposant par ses dimensions, mais intéressant par des moulages qui sont une fidèle reproduction des éléments que possède le musée du Trocadéro.

Le Brésil a conservé du style de Louis XV dont les Espagnols et les jésuites ont laissé de si nombreux spécimens dans l'Amérique du sud. C'est un petit palais, un peu chargé de sculptures, mais charmant de forme et de détails; à remarquer de jolies fenêtres, une belle porte qui rappelle l'entrée de la cathédrale de Caracas, et un pavillon d'angle des plus pittoresques. C'est un ensemble très réussi.

D'autres pays, sans adopter un style national, ont voulu néanmoins donner à leurs pavillons un caractère spécial et ont recherché un genre de décoration suffisamment exotique. C'est le pavillon du Guatemala, très gai de tons, avec ses bois rouges et ses faïences bleues, le pavillon de Nicaragua à la toiture amusante et aux murs tapissés de bambous, la petite construction d'Haïti, avec son auvent ajouré, et le Salvador, tout brillant de faïences et de stuc.

La République Argentine, le Brésil, la Bolivie, le Chili, l'Uraguay ont fait grand; ce sont de veritables palais avec dômes, coupoles, campaniles, terrasses; tout cela est fort décoratif.

Dans la discussion du bill sur les combines, M. Clark Wallace a réfuté fort heureusement l'opinion de ceux qui prétendent que le tarif protectionniste a produit les combines, en démontrant que ces associations se sont développées d'une façon particulièrement nuisible sur des produits sur lesquels le tarif n'a peu ou point d'action, par exemple le charbon.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le *Globe* revient encore sur le désaveu et prétend que maintenant que le gouvernement a la certitude d'être appuyé dans Québec par le groupe que représente le *Canadien*, il n'y a plus de raison pour lui de ne pas désavouer le bill des Jésuites.

Les journaux de Québec continuent entre eux la discussion religieuse dans laquelle ils se sont laissés malheureusement entraîner par le *Canadien*.

Le *Canadien* publie un article sur l'union du clergé national et du peuple.

De leur côté, l'*Electeur* et la *Justice* consacrent leur partie politique à la défense des Jésuites.

L'*Empire* relève l'étonnante remarque faite par M. Wiman dans sa dernière conférence à Portland. D'après l'apôtre de l'union commerciale, il n'y aurait pas plus de loyauté de la part du Canada à établir un tarif différentiel contre l'Angleterre au profit des Etats-Unis, que le Canada n'en a déjà montrée lorsqu'il a taxé les marchandises anglaises au profit des manufactures canadiennes.

Cela est un peu fort, même pour M. Wiman.

Le *Journal de Québec* montre beaucoup de bon sens, en se félicitant de ce qu'une colonie nombreuse de Canadiens-français s'est dirigée vers le Nord-Ouest pour s'y établir.

Il dit avec raison que cela vaut beaucoup mieux que de s'expatrier aux Etats-Unis, et que nous avons un grand intérêt à avoir au Nord-Ouest des groupes nombreux de Canadiens-français, qui représenteront nos idées et notre langue, et qui y prolongeront notre influence.

Le *Mail* persiste à réclamer la formation d'un parti purement protestant.

"Le pays, dit-il, n'attend plus rien de la part de Sir John A. Macdonald qui pendant quarante ans s'est maintenu au pouvoir à l'aide de l'Eglise. Mais qu'est ce que le peuple peut attendre d'un parti libéral qui s'est rendu complice de la subversion des principes élémentaires de la liberté? Pourquoi une supercherie si grossière, une imposture si éclatante et si extraordinaire continueraient-elles à être tolérées par des hommes honnêtes?"

TELEGRAMMES

Les ennuis du général Boulanger

BRUXELLES, 11—En assistant, hier, la reception du député Somze, le général Boulanger a promit un grand vide.

Aussitôt après son entrée tous les membres de la légation française se sont retirés.

Le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, et les autres membres du cabinet belge, n'ont pas consenti à se laisser présenter le général Boulanger et se sont également retirés.

Poursuites contre les boulangistes

PARIS, 11—Dix-sept boulangistes seroat poursuivis devant le Sénat.

La question Antoine

PARIS, 11—On commence à s'inquieter beaucoup dans le public, de l'agitation qui se fait avec la connivence du gouvernement français autour de M. Antoine, ancien député de Metz au Reichstadt, récemment réintégré dans sa qualité de Français.

Un groupe important de républicains a visiblement entrepris d'opposer la personne, d'ailleurs fort honorable, de M. Antoine au général Boulanger et à la Ligue des Patriotes, et de créer ainsi un contre mouvement dans l'opinion publique.

Après avoir été reçu à Paris par les sociétés d'Alsace-Lorraine, M. Antoine est maintenant invité à faire des conférences dans diverses villes des départements, et partout il se présente comme l'apôtre de la revanche.

Cette exploitation du patriotisme dans un but politique est sévèrement jugée par les hommes modérés de tous les partis. On craint qu'elle n'ait un dangereux effet sur l'esprit public et qu'elle ne crée à la France des difficultés avec l'Allemagne.

Les obsèques de M. Chevreul

PARIS, 11—La chambre des députés a voté un crédit de 10,000 francs, pour faire à M. Chevreul des obsèques nationales.

La France et le Tonquin

PARIS, 11—Le gouvernement français vient de conclure une convention avec le gouvernement chinois pour le raccordement des lignes télégraphiques du Tonquin avec celles de l'empire chinois.

Il existera désormais une communication régulière entre Saïgon et Pékin.

Froude et le Home Rule

LONDRES, 11—L'illustre historien Froude dément dans une lettre au *Standard* le bruit de sa conversion au *Home Rule*.

Il écrit que dans sa pensée, le succès Gladstone serait un premier pas vers la sécession de l'Irlande, que le *Home Rule* rendrait l'Irlande plus misérable et que ce serait le commencement de la destruction de l'empire britannique.

Election de Birmingham

LONDRES, 11 — M. John Albert Bright, fils de John Bright, et candidat libéral unioniste, et M. William Philpson Beal, candidat gladstonien, ont été mis aujourd'hui en nomination à Birmingham. Le vote aura lieu lundi prochain.

L'impératrice Frédéric

BERLIN, 11—Le prince de Bismarck a été reçu aujourd'hui par l'impératrice Frédéric.

La réconciliation complète de la famille impériale est confirmée.

Arrestation du fils du président Harrison

NEW-YORK, 11—M. Russel Harrison, fils du président des Etats-Unis, a été arrêté, hier, pour libelle, sur un mandat du juge Beach, de la cour Suprême. Il a été ensuite remis en liberté sur une caution de $5000.

A VENDRE OU A LOUER au Portage du Fort, P.Q.—Une maison située sur la rue Principale, avec boulangerie, magasin pour épiceries, etc. Le tout bien excellent. S'adresser au REVD A. BRUNET, P.P. ou à S. S. SAUVE Portage du Fort, P.Q.

Trèfle tout lainé 35 cents la verge chez Lindsay et Lang, rue Wellington, Ottawa.

REMEDE PINUS contre les hémorroides. Pour les hémorroides internes ou externes. Le guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

Pour hémorroides avec écoulement interne de sang, demandez la Suppositoire Pinus. C'est le plus efficace et préventif connu. En vente chez tous les pharmaciens.

Surdité Guérie—Un très intéressant pamphlet illustré de 132 pages, intitulé: *Traité sur la Surdité, Bruits dans la Tête.* Comment vous guérir vous-mêmes et chez vous. Port franco, 6 cts. Adresse: Dr Nicholson, 30, St. John, Montréal.

—Le vin de Coca de la Vallée d'Ariège. Sauveur parmi les affaires de consolence qui soutiennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici-bas, pour lesquelles on doit bien se [illegible] qu'il soit trop tard. Roche, pharmacien de Barège et Bagnères d'Ariège, gagnant réduction de prix, garantissant M. E. Nores, No. 30, rue Bidout.

CHEAPSIDE

Veuillez s'il vous plait venir profiter de notre vente à bon marché de

Nouveaux Dolmans
Nouveaux Pardessus
Nouveaux Gilets
Nouveaux Jersey
Cette Semaine

GANTS DE KID

La plupart des marchands prennent un profit aussi élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises.

NOTRE GRAND SUCCES dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN

FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES — EN — COSTUMES D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS
117 RUE SPARKS
Téléphone 361

L'HOTEL - CUSHING

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

M. Arthur Cushing, bien connu en cette ville par la manière habile avec laquelle il dirigea l'ancienne maison "Cushing" sur la rue Nicholas, vient d'ouvrir sur la rue Sussex, un salon de première classe, où il tiendra toujours des **BOISSONS DE PREMIERE CLASSE — Toujours en mains des CIGARES de première marque.**

CUSHING & CO.
No. 548 Rue Sussex.

REMEDE DE PINUS
POUR les HEMORROIDES
Marque de Commerce
Onguent PINUS

Pour les hémorroides internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

SUPPOSITOIRE PINUS Pour hémorroides avec écoulement interne de sang. Remède et préventif sûrs.

Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord.

Mis en boîtes séparées.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS

— PREPARE PAR —

Pinus Medical Co.
Ottawa, Ontario.

COMPAGNIE D'ASSURANCE — DU CANADA — "CITIZENS"
FONDEE EN 1864

BUREAU PRINCIPAL: Edifice de la Compagnie d'Assurance "CITIZENS," 181 rue St. Jacques, Montréal.

DIRECTEURS:
Hon. J. J. C. Abbott, Sénateur, Président
Andrew Allan, Ecr., Vice-Président.
Robert Anderson, Ecr. | Arthur Prévost, Ecr.
Alp. Desjardins, M. P. | J. O. Gravel, Ecr.
H. Montagu Allan, Ecr.
William Smith, sec-trés.
C. E. Hart, gérant général

CAPITAL SOUSCRIT $1 009,800.00
Dépôt au gouvernement fédéral 122,840 00

G. W. SEGUIN, Sous-agent. EDWARDS KING Agent de ville.
77 RUE SPARKS, OTTAWA.

Hotel - Riendeau
Tenu sur le plan Européen et Américain.
64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des meilleures de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins et liqueurs cigares de choix. JOSEPH REINDEAU, Propriétaire.